



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'agent principal du Parti libéral du Canada

Rapport sur l'audit de l'information financière

Notre opinion

À notre avis, l'information financière ci-jointe du Parti libéral du Canada (le « Parti ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 432 de la *Loi électorale du Canada* et au formulaire prescrit par Élections Canada (les « obligations de rapport »).

Notre audit

L'information financière du Parti comprend le rapport financier annuel d'un parti enregistré (le « rapport »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'information financière* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Parti conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'information financière, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Observations — Référentiel comptable et restriction à la diffusion et à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur le fait que l'information financière a été préparée conformément aux obligations de rapport. L'information financière a été préparée pour permettre à l'agent principal du Parti de se conformer aux exigences de la *Loi électorale du Canada*. En conséquence, il est possible que l'information financière ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à l'agent principal du Parti et au Directeur général des élections.

Nous comprenons que notre rapport sera présenté, en totalité uniquement, par le Parti et à sa discrétion, au Directeur général des élections et nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers le Directeur général des élections ou un tiers à l'égard de ce rapport.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99, rue Bank, bureau 710, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4
Tél. : +1 613 237-3702, Téléc. : +1 613 237-3963



Notre rapport ne devrait pas être diffusé à d'autres parties par d'autres parties que l'agent principal du Parti et le Directeur général des élections. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de la préparation de l'information financière conformément aux obligations de rapport dont il est question ci-dessus, ainsi que du contrôle interne que la direction considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'information financière exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Parti.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'information financière

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'information financière prise dans son ensemble est exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'information financière prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'information financière comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Parti;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À notre avis, le rapport présente les renseignements contenus dans les documents comptables sur lesquels il est fondé, comme l'exige le paragraphe 435 (1) de la Loi électorale du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 24 juin 2021

L'Agence libérale fédérale du Canada

États financiers
31 décembre 2020



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de L'Agence libérale fédérale du Canada

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Agence libérale fédérale du Canada (l'« Agence ») au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 ;
- l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99, rue Bank, bureau 710, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4
Tél. : +1 613 237-3702, Téléc. : +1 613 237-3963



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 24 juin 2021

L'Agence libérale fédérale du Canada

État de la situation financière

Au 31 décembre 2020

	2020 \$	2019 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 371 916	4 352 905
Comptes débiteurs	1 560 042	22 473 252
Charges payées d'avance	308 312	412 761
	<hr/>	<hr/>
	7 240 270	27 238 918
Immobilisations corporelles (note 3)	<hr/>	<hr/>
	748 272	945 245
	<hr/>	<hr/>
	7 988 542	28 184 163
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Emprunts bancaires (note 4)	-	24 700 000
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	2 722 132	1 901 082
Incitatif à la location reporté	145 144	141 856
	<hr/>	<hr/>
	2 867 276	26 742 938
Incitatif à la location reporté	<hr/>	<hr/>
	678 357	815 360
	<hr/>	<hr/>
	3 545 633	27 558 298
Actif net	<hr/>	<hr/>
	4 442 909	625 865
	<hr/>	<hr/>
	7 988 542	28 184 163
	<hr/>	<hr/>
Engagements et transactions avec des parties liées (note 6)		

Approuvé par le conseil d'administration,

_____, administrateur _____, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Agence libérale fédérale du Canada

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	2020 \$	2019 \$
Produits		
Apports	15 002 766	21 044 166
Remises électorales et aide gouvernementale (note 8)	1 365 800	20 623 293
Autres	91 361	373 509
	<hr/> 16 459 927	<hr/> 42 040 968
Charges		
Publicité à la radio	7 118	1 064 397
Publicité télévisée	95 147	5 272 035
Publicité – autre	418 515	7 616 290
Amortissement des immobilisations corporelles	180 704	213 273
Frais et intérêts bancaires	829 427	820 967
Collectes de fonds	2 566 427	4 367 817
Frais de bureau	2 049 193	4 829 870
Sondages et recherche	70 432	1 376 084
Services professionnels (note 6)	1 603 215	2 934 080
Salaires et avantages sociaux	4 758 614	7 948 293
Frais de déplacement et de réception	98 687	5 581 026
Virements entrants	26 500	1 106 188
Virements sortants	(369 284)	(107 588)
Autres	308 188	57 622
	<hr/> 12 642 883	<hr/> 43 080 354
Produits (charges) pour l'exercice, montant net	3 817 044	(1 039 386)
Actif net à l'ouverture de l'exercice	<hr/> 625 865	<hr/> 1 665 251
Actif net à la clôture de l'exercice	<hr/> 4 442 909	<hr/> 625 865

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Agence libérale fédérale du Canada

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	2020 \$	2019 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités opérationnelles		
Produits (charges) pour l'exercice, montant net	3 817 044	(1 039 386)
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	180 704	213 273
Amortissement de l'incitatif à la location	(133 716)	(141 856)
Perte à la radiation d'immobilisations corporelles	41 711	-
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	20 913 210	(21 352 051)
Charges payées d'avance	104 449	(22 854)
Comptes créditeurs et charges à payer	821 050	(48 437)
	<u>25 744 452</u>	<u>(22 391 311)</u>
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	<u>(25 441)</u>	<u>(224 922)</u>
Activités de financement		
Augmentation des emprunts bancaires	-	28 000 000
Remboursement d'emprunts bancaires	<u>(24 700 000)</u>	<u>(3 300 000)</u>
	<u>(24 700 000)</u>	<u>24 700 000</u>
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	1 019 011	2 083 767
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>4 352 905</u>	<u>2 269 138</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>5 371 916</u>	<u>4 352 905</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Agence libérale fédérale du Canada

Notes annexes

31 décembre 2020

1 Nature des activités

Le Parti libéral du Canada (le « Parti ») est un parti enregistré au sens de l'article 2(1) de la *Loi électorale du Canada*. L'Agence libérale fédérale du Canada (l'« Agence »), agent principal du Parti, est responsable de l'ensemble des questions contractuelles et commerciales.

2 Résumé des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges pour chaque période de présentation de l'information financière. Les éléments importants faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent notamment les remboursements électoraux. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse, des dépôts auprès des banques et d'autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Constatation des produits

L'Agence utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports, y compris l'aide gouvernementale. Les apports affectés sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services, à l'exception du travail bénévole, sont constatés à la juste valeur. Sauf lorsque la *Loi électorale du Canada* l'exige, la valeur du travail bénévole n'est pas constatée dans les états financiers.

Les frais de participation aux congrès et aux assemblées générales annuelles sont comptabilisés au cours de l'exercice durant lequel le congrès a lieu.

L'Agence libérale fédérale du Canada

Notes annexes

31 décembre 2020

Les remboursements électoraux sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les élections ont lieu si le montant à recevoir peut être estimé de manière raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. L'Agence a comptabilisé les produits tirés des remboursements électoraux selon l'interprétation que fait la direction de la législation applicable de la *Loi électorale du Canada*. Les montants réclamés doivent être vérifiés et acceptés par Élections Canada avant qu'ils puissent être recouverts.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement inscrites au coût et amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Bâtiments	20 ans
Matériel d'imprimerie	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique et logiciel	3 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Incitatif à la location

Les incitatifs reçus pour la location de bureaux sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location à titre de réduction des frais de bureau.

3 Immobilisations corporelles

	2020		2019	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$
Bâtiments	199 811	117 191	82 620	85 801
Matériel d'imprimerie	48 107	29 723	18 384	23 256
Mobilier et agencements	910 155	860 474	49 681	92 398
Matériel informatique et logiciel	629 496	607 272	22 224	17 282
Améliorations locatives	1 135 046	559 683	575 363	726 508
	<u>2 922 615</u>	<u>2 174 343</u>	<u>748 272</u>	<u>945 245</u>

Le coût et l'amortissement cumulé se sont établis respectivement à 3 753 881 \$ et 2 808 636 \$ au 31 décembre 2019.

L'Agence libérale fédérale du Canada

Notes annexes

31 décembre 2020

4 Emprunts bancaires et lignes de crédit

Au 31 décembre 2020, les emprunts bancaires à vue s'établissaient à néant (24 700 000 \$ en 2019) et avaient été contractés auprès de diverses banques à charte canadiennes, au taux préférentiel des banques majoré de 2,45 %. Les emprunts sont garantis par une sûreté générale et les remboursements d'Élections Canada.

L'Agence a des lignes de crédit allant jusqu'à 6 000 000 \$, portant intérêt à un taux annuel correspondant au taux préférentiel des banques de 2,45 % au 31 décembre 2020 (3,95 % en 2019) et payables à vue. Au 31 décembre 2020, l'Agence n'avait prélevé aucun montant sur ces facilités (néant en 2019). Les lignes de crédit sont garanties par une sûreté générale.

5 Remises gouvernementales

Les remises gouvernementales comprises dans les comptes créditeurs et les charges à payer s'élèvent à néant (néant en 2019).

6 Engagements et transactions avec des parties liées

Les paiements minimaux futurs exigibles en vertu des contrats de location et d'autres engagements importants s'établissent comme suit :

	\$
Exercice clos le 31 décembre 2021	1 568 164
2022	1 187 842
2023 à 2025	3 167 964
Par la suite	613 327

L'Agence a retenu les services d'une entreprise privée liée à un membre du Conseil national d'administration du Parti. Ces services achetés représentent 44 % (33 % en 2019) des services professionnels à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

L'Agence a également des engagements de 383 226 \$ liés à des activités provinciales.

Ces transactions avec des parties liées ont été comptabilisées à leur valeur d'échange, laquelle correspond au montant convenu par les deux parties à la transaction.

7 Instruments financiers

L'Agence évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Tous ses actifs financiers et passifs financiers sont par la suite évalués au coût amorti. Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les comptes débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les emprunts bancaires remboursables à vue, ainsi que les comptes créditeurs et charges à payer.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Agence est exposée au risque de liquidité du fait principalement de ses emprunts bancaires remboursables à vue et de ses comptes créditeurs et charges à payer. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comblent une part importante des besoins de liquidités de l'Agence. L'Agence dispose également de lignes de crédit, tel qu'il est indiqué à la note 4. La totalité des lignes de crédit était disponible à la fin de 2020.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux instruments financiers susceptibles d'exposer l'Agence au risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les comptes débiteurs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Agence sont conservés auprès de grandes institutions financières. L'Agence considère donc le risque de non-exécution lié à ces instruments comme étant faible. Les créances clients sont généralement exigibles dans un délai de 30 à 90 jours. Il n'y a aucune créance client ayant plus d'un an à courir.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Agence est exposée au risque de taux d'intérêt de par ses emprunts bancaires remboursables à vue (note 4).

8 Répercussions de la pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie de coronavirus (COVID-19) était une pandémie. Les gouvernements et les autorités locales de santé publique ont mis en œuvre des fermetures et des mesures d'urgence pour lutter contre la pandémie mondiale.

L'Agence libérale fédérale du Canada

Notes annexes

31 décembre 2020

L'incidence à long terme de l'épidémie sur l'Agence demeure incertaine. La direction surveille de près la situation économique et les répercussions potentielles sur les activités de l'Agence. La durée et l'ampleur ultimes de la COVID-19 sur les activités et la situation financière de l'Agence ne sont pas connues pour le moment. Ces incidences pourraient comprendre une baisse des flux de trésorerie futurs, des variations de la valeur des actifs et des passifs et une augmentation des emprunts pour soutenir les activités. Cependant, la direction estime que l'incidence de la COVID-19 sera temporaire et, par conséquent, même si cette incidence pourrait être négative pour l'Agence pendant la pandémie, les perspectives à long terme de l'Agence n'ont pas changé.

Aide gouvernementale

Au cours de l'exercice, la direction a demandé de l'aide gouvernementale aux termes de la Subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC ») établie par le gouvernement du Canada pour aider les employeurs à traverser la pandémie de COVID-19. Les apports constatés au titre de la SSUC s'élevaient à 1 253 831 \$, dont le solde s'élevait à néant à la fin de l'exercice.